

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montreal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

LETRE DE SA SAINTÉ LÉON XIII, au sujet de l'identité des corps de St Jacques le Majeur, apôtre, et SS. Athanase et Théodore ses disciples. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE ET PROVINCIALE: rénovation des promesses sacerdotales au grand séminaire; la S.-Catherine; visite pastorale à Joliette; brillant



SOMMAIRE

examen passé à Paris par M. l'abbé T. E. Roy.—LE TROISIÈME CONCILE PLÉNIER DE BALTIMORE.—DE LA MUSIQUE SACRÉE, règlement de la congrégation des Rites.—L'HOTE DIVIN, extrait de la *Voix de N.-D. de Chartres*. — CONCERT DES PETITS INCURABLES AUX TUILERIES, à Paris.—Décès de la semaine.

LE NUMÉRO
2 cents

PRIX DE L'ABONNEMENT

Une piastre par an payable d'avance,

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

LE NUMÉRO
2 cents

Permis d'imprimer: † EDOUARD-CHS, Evêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à
MM. EUSÈBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à M. P. DUPUY.
Bureaux: No 20, rue Saint-Vincent
MONTREAL.

PRIÈRES DES QUARANTE-HEURES —

Dimanche, 30 novembre. — La Cathédrale.
Mardi, 2 décembre. — Caughnawaga.
Jeudi, 4 “ — Saint-Liguori.
Samedi, 6 “ — Le Jésus à Montréal.

FÊTES DE LA SEMAINE.

DIMANCHE, 30. — 1er Dimanche de l'Avent. — 1re classe semi-double, ornements verts. En ce jour, on annonce la fête de Saint-André pour le lendemain et le *Jeûne* des mercredis et vendredis de l'Avent.

Lundi, 1er décembre. — St André A, double 2e classe semi-double ornements rouges.

Mardi, 2. — Ste Bibiane, V. M., semi-double “ rouges.

Mercredi, 3. — St François Xavier, C., double *Jeûne* “ blancs.

Jeudi, 4. — St Pierre Chrysol. E. D., double “ “

Vendredi, 5. — De la Férie, *Jeûne* “ violets.

Samedi, 6. — St Nicolas, E. C., double “ blancs

OFFICES EXTRAORDINAIRES

CATHÉDRALE. — Dimanche 30, ordination à 6 h. Ouverture des prières des Quarante Heures à la grand'messe. Vêpres à 3¼ h. Prière du soir à 8 h.

Lundi, 1er décembre, grand'messe à 9¼ h, vêpres à 3¼ h., prière à 8 h.

Mardi, 2 décembre, grand'messe de la déposition à 7¼ h.

Mgr l'évêque de Montréal et les prêtres de sa maison feront leur retraite annuelle pendant la première semaine de l'Avent.

LE JÉSUS. — Vendredi 5, le très Saint-Sacrement sera exposé toute la journée.

NAZARETH. — Dimanche, 30 novembre, messe à huit heures, suivie d'une instruction.

SAINTE-BRIGIDE. — Dimanche, 30 novembre, à 1¼ h. p. m. ouverture de la retraite annuelle des jeunes gens.

R O M E

LÉTTRES APOSTOLIQUES DE NOTRE TRÈS SAINT-PÈRE
LÉON XIII, PAPE

PAR LA DIVINE PROVIDENCE
PAR LESQUELLES EST CONFIRMÉ LE JUGEMENT PORTÉ PAR LE CARDINAL
ARCHEVÊQUE DE COMPOSTELLE SUR L'IDENTITÉ DES CORPS DE
SAINT JACQUES LE MAJEUR APOTRE, ET DES SS. ATHANASE
ET THÉODORE, SES DISCIPLES.

LÉON ÉVÊQUE
SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU
ad perpetuam rei memoriam.

Le Dieu tout-puissant, qui est admirable en ses Saints, a voulu en sa providence, tandis que leurs âmes admises au Ciel goûtaient la joie éternelle, que leurs corps ensevelis dans la terre fussent vénéra par les hommes avec un respect particulier et honorés de la splendeur de la religion. — En cela apparaissent évidemment la providence et la miséricorde de Dieu, qui, permettant, grâce à eux, beaucoup de merveilles divines, pourvoit à la fois et à notre utilité et à la gloire que ses Saints ont acquise sur la terre. Ces reliques des bienheureux du Ciel qui demeurent avec nous, toutes les fois que nous les voyons, nous rappellent l'admirable et éclatante série de vertus par lesquelles, dans le cours de leur vie mortelle, ils ont été le modèle éclatant de leurs semblables, et nous sommes vivement portés à les imiter.

Au témoignage de Jean Damascène, les corps des Saints sont dans l'Eglise comme les sources par où s'écoulent sur le peuple chrétien, comme en des ruisseaux fécondants, les dons célestes, les bienfaits et toutes les grâces dont nous avons surtout besoin. — Aussi, n'est-il pas étonnant que, par le conseil de la divine Providence, quelques corps de Saints qui autrefois étaient perdus dans l'oubli de la postérité comme en des ténèbres, aient été rendus à la lumière, surtout en ces temps où l'Eglise est plus assaillie de tempêtes, et où les chrétiens ont besoin d'un plus vif aiguillon pour la vertu. A la fin de notre siècle, alors que la puissance des ténèbres a déclaré une guerre très sauvage contre le Seigneur et contre son Christ, on a trouvé, sous des auspices favorables et par la volonté divine, les cendres de saint François d'Assis, de sainte Claire, la vierge législatrice, de saint Ambroise, pontife et docteur, des martyrs Gervais et Protais, de Philippe et de Jacques, apôtres. — Il faut ajouter à leur nombre SAINT JACQUES-LE-MAJEUR,

apôtre, et ses disciples Athanase et Théodore, dont les corps viennent d'être retrouvés dans l'église principale de la ville de Compostelle.

Par un témoignage constant et partout répandu, depuis les temps des apôtres, la tradition s'est conservée, confirmée par les lettres publiques de Nos Prédécesseurs, que le corps de saint Jacques, après qu'il eut subi le martyre, après la condamnation capitale portée par le roi Hérode, fut clandestinement emporté par deux de ses disciples, Athanase et Théodore. Ceux-ci craignant que les reliques du saint apôtre ne fussent anéanties, si les Juifs s'emparaient de son corps, le placèrent sur un navire, l'emportèrent de Judée, et ensuite, après un heureux voyage atteignirent l'Espagne, et après en avoir fait le tour, touchèrent les rivages de la Galice, où, suivant une pieuse et antique tradition, après l'ascension du Christ au ciel, saint Jacques, par volonté divine, avait rempli le ministère apostolique. Là, arrivés à la ville d'Espagne appelée *Iria Flavia*, ils décidèrent de rester dans une petite propriété ; ils y enterrèrent, dans une crypte creusée dans la pierre et dans un tombeau construit à la façon romaine, les dépouilles mortelles de l'apôtre qu'ils avaient emportées avec eux, et élevèrent au-dessus une petite chapelle. Lorsqu'Athanase et Théodore eurent achevé le cours de leur vie et payé le tribut à la nature, les chrétiens qui habitaient le pays, dans leur vénération pour les deux hommes, et afin qu'ils ne fussent pas séparés après la mort du corps qu'ils avaient précieusement conservé pendant leur vie, les placèrent tous deux dans le sépulcre, chacun à côté de l'apôtre. — Peu après les chrétiens furent persécutés et massacrés partout où s'étendait la domination des empereurs romains, et l'hypogée sacré resta quelque temps caché. Mais dès que revint la tranquillité parmi les Espagnols, qui honoraient saint Jacques d'une vénération spéciale, le bruit se répandit de la translation de son corps, et on commença à visiter en foule le lieu de sa sépulture, avec une ferveur de piété égale à celle qui attirait à Rome et ailleurs tant de fidèles aux tombeaux des Princes des apôtres et aux cimetières des saints martyrs. Avec le cours des années, les barbares d'abord, puis les Arabes sous le commandement et la conduite de Muza, envahirent l'Espagne et dévastèrent principalement, à maintes reprises, ces régions voisines de la mer ; et l'emplacement sacré du tombeau, après que la chapelle eut été démolie et renversée, fut caché pendant longtemps sous la masse des ruines.

Cependant, la mémoire de la pieuse relique ne fut pas effacée chez les Espagnols. Au commencement du IX^e siècle, le roi Alphonse, dit le Chaste, occupant le trône d'Espagne, et Théodomire étant évêque d'Iria Flavia, une tradition constante affirme qu'au dessus de la crypte qui couvrait les reliques de saint Jacques et de ses deux disciples, apparut une étoile splendide comme fixée au ciel, qui par son éclat indiqua la place du lieu où étaient enfouies les cendres sacrées. L'évêque Théodomire, heureux d'un

tel augure, en rendit grâces à Dieu dont il venait, fit écarter et déblayer les ruines de l'antique chapelle, et à force de recherches, parvint à retrouver les trois corps des saints qui gisaient en des cercueils séparés, comme en un tombeau de famille. Alors, afin que ce lieu, sanctifié par la religion, fût mieux pourvu des sauvegardes humaines, il fit élever autour une muraille circulaire, et entourra le trésor sacré de solides substructions. Lorsque cette nouvelle vint aux oreilles du roi Alphonse, aussitôt il alla vénérer le sépulcre saint de l'apôtre, prit soin de relever, depuis le sol, l'antique chapelle sous une nouvelle forme, et ordonna que l'étendue de la possession, portée à trois milles, serait consacrée à perpétuité à l'édification d'une église. Cependant la ville voisine de la crypte, qui s'était appelée jusqu'à Iria Flavia, prit, en souvenir de l'apparition de la brillante étoile, et sous de meilleurs auspices, le nom de Compostelle. — Mais, outre ce signe céleste, de nombreux miracles illustrèrent le tombeau de l'apôtre, si bien que, non seulement des villes et des places voisines, mais des lieux même les plus éloignés, les peuples vinrent prier auprès des cendres sacrées. Aussi le roi Alphonse III, imitant l'exemple de son prédécesseur, entreprit-il la construction d'une église plus vaste, de manière seulement à laisser intact l'ancien emplacement, et après l'avoir élevée en grande hâte, il l'acheva et l'orna d'un luxe royal.

A la fin du X^e siècle, les troupes barbares des Arabes, ayant fait une nouvelle invasion en Espagne, prirent nombre de places, firent grand carnage de peuple, et mirent tout à feu et à sang. Le néfaste émir Almanson, qui connaissait la vénération donnée au tombeau de saint Jacques, avait déjà formé le dessein de le saccager et de le renverser ; s'il avait pu y réussir, il voulait prendre de force cette sauvegarde suprême de l'Espagne, en laquelle reposait toute espérance. Aussi ordonna-t-il aux chefs de ses brigands d'aller droit à Compostelle, d'entrer dans la ville, de mettre le feu à l'église et à tous les édifices sacrés. Mais Dieu éteignit l'incendie déjà commencé et qui s'était développé au seuil même du sanctuaire ; il frappa Almanson et ses troupes de hideux fléaux, dont le tourment les éloigna de Compostelle, alors que tous, et Almanson lui-même, étaient morts d'une fin presque subite. — Il restait encore autour de l'hypogée des cendres éparses pour attester le souvenir de la barbarie ennemie et de la protection divine quand l'Espagne sortit de ces maux. L'évêque de Compostelle, Didace Pelaez, sur les restes mêmes du vieux temple, fit sortir de terre un édifice plus vaste, qui reçut de son successeur, l'évêque Didace Gelmeres, un ornement plus splendide et une majesté plus grande avec le nom et le privilège de basilique. Le principal soin de cet évêque fut de reconnaître les sacrées reliques à lui transmises, d'élever une muraille qui rendit le sanctuaire inaccessible. Pendant ces travaux, il n'hésita pas à distraire une parcelle de ces ossements, et à en faire cadeau avec une lettre à Atton de Pistor, évêque. Une

expertise a démontré que cette parcelle avait été enlevée à la tête ; c'est en effet cette partie, appelée apophyse marthoïdienne, et encore arrosée de sang, qui fut frappée du coup d'épée, lorsque la tête fut tranchée. Ces reliques, par la renommée des prodiges et la religion séculaire des citoyens, sont encore vénérées avec une singulière ferveur dans l'église de Pistor. — Cependant, la renommée du sanctuaire espagnol se répandait au loin de toutes parts ; d'innombrables cohortes de pèlerins y affluaient de tous les coins de la terre, et la foule était si grande qu'on pouvait la comparer aux grands pèlerinages qui visitaient les saints lieux de la Palestine et le seuil des apôtres Pierre et Paul. Aussi, les Pontifes Romains, nos prédécesseurs, ont-ils réservé au Saint-Siège la dispense du vœu de faire le pèlerinage à Compostelle.

Avant la fin du XVI^e siècle, une tempête atroce et honteuse sévit dans l'Espagne presque entière, et le tombeau du saint apôtre fut exposé moins au péril commun qu'à un péril particulier. En effet, la guerre étant déclarée entre l'Espagne et l'Angleterre, les hérétiques, qui s'étaient séparés de la foi catholique, résolurent de piller et de renverser les temples catholiques, de violer tous les sanctuaires et de les détruire. Aussi en Galice, pays voisin de la mer, ils développèrent leur armée, saccagèrent les édifices sacrés, brûlèrent avec une fureur hérétique les images des saints, les reliques et les objets les plus vénérés, et enfin, pour éteindre ce qu'ils appelaient une superstition pernicieuse, ils firent marche vers Compostelle. — En ce temps-là, le pieux archevêque Jean, du titre de Saint-Clément, gouvernait l'église de Compostelle, qui, après avoir délibéré avec le conseil canonical sur les moyens de placer en lieu sûr les saintes reliques des Saints, assuma particulièrement le soin de garder les dépouilles de saint Jacques. Mais, à l'approche des ennemis, les trois corps furent clandestinement enfermés par lui dans un *opus tumultuarium* ; il veilla cependant à ce que le nouveau tombeau fût formé avec les débris du tombeau antique construit à la façon romaine, afin que la postérité eût encore un témoignage possible d'identité. Lorsque les armées s'éloignèrent et que les dangers de guerre eurent été écartés, les habitants de Compostelle, et les pèlerins qui fréquentaient ces lieux, tenaient pour assuré que les cendres sacrées étaient encore à la place où elles avaient reposé primitivement. La postérité gardait la même opinion que les ancêtres, c'est-à-dire que jusqu'à notre temps les chrétiens estimaient que les reliques sacrées étaient conservées dans l'abside du sanctuaire ; aussi y allaient-ils les visiter et le clergé de la basilique y faisait la supplication quotidienne terminée par le chant antiphonaire.

Lorsque Notre vénérable Frère, le cardinal de la S. E. R., Paya y Rico, archevêque actuel de Compostelle, il y a quelques années, entreprit la restauration de la basilique, il arrêta la résolution, préparée de longue date en son esprit, de découvrir le lieu où étaient placées les reliques de saint Jacques et de ses disciples

Athanase et Théodore. C'est pourquoi il désigna, pour un travail si important, des hommes experts, constitués en dignité ecclésiastique, pour diriger les ouvriers. Mais l'événement trompa l'attente de tous. On explora tout l'hypogée et tous les souterrains qui existent autour du grand autel, et on ne trouva rien. Enfin le clergé et le peuple redoublèrent de ferveur dans la prière, et au centre de l'abside, derrière le grand autel, devant un autre autel intérieur, on creusa le pavé, et à la profondeur de deux coudées, les ouvriers virent un coffre, sur le couvercle duquel était gravée une croix.

Le coffre était fait de pierres et de lattes prises dans l'ancienne crypte et dans l'ancien sépulcre. On leva le couvercle devant témoins, et on trouva des ossements appartenant à trois squelettes du sexe masculin. Notre Vénérable Frère, le Cardinal-Archevêque de Compostelle, suivant les prescriptions du Saint Concile de Trente, après avoir pris l'avis d'hommes doctes et pieux, et d'experts très habiles, établit les pièces d'un procès, et demanda s'il était constant que les reliques découvertes constituaient l'identité des corps de saint Jacques le Majeur, apôtre, et de ses deux disciples Athanase et Théodore. Soumettant le tout aux règles de la discipline ecclésiastique, apportant à l'affaire un jugement éclairé, il répondit affirmativement et approuva. Ensuite, Notre Vénérable Frère l'archevêque de Compostelle Nous envoya tous les actes et sa sentence, et nous supplia de confirmer cette sentence par le jugement suprême de Notre Autorité Apostolique.

Nous, accueillant avec bienveillance les prières qui Nous étaient faites, sachant bien que le tombeau de Saint-Jacques le Majeur était placé à bon droit au rang des sanctuaires les plus célèbres qui sont vénérés dans l'univers par les chrétiens, et fréquentés par des pèlerinages pour accomplir des vœux ; sachant aussi que ce tombeau avait été pourvu et augmenté de privilèges et d'honneurs par les constitutions de Nos prédécesseurs Pascal II, Callixte II, Eugène III, Anastase IV et Alexandre III, Nous avons voulu qu'on fit pour une si grande affaire la diligence que le Saint-Siège a toujours eu coutume d'employer. Aussi avons-nous chargé quelques cardinaux de la Congrégation préposée à la garde des Sacrés Rites, le préfet Dominique Bartolini, Raphaël Monaco La Valletta, Miecislav Ledochowsky, Aloys Serafini, Lucido Maria Parocchi, Angelo Bianchi et Thomas Zigliara, ainsi que des prélats consultants de la Sacrée-Congrégation, Nos chers fils D. Vincent Nussi, protonotaire apostolique, Laurent Salviati, secrétaire, Augustin Caprava, questeur des honneurs des saints, en même temps qu'Aloys Lauri, assesseur : et nous leur avons confié l'examen de l'affaire. Dans une réunion tenue en Notre palais du Vatican, le 20 mars de l'année courante, après une discussion rigoureuse, on vint au vote, et on répondit : *Dilata, et ad mentem*. Notre avis fut que quelques considérations de grande importance fussent examinées avec plus de soin.

(A suivre.)

CHRONIQUE DIOCÉSAIN ET PROVINCIALE.

Vendredi 21 nov., fête de la Présentation de la T. S. Vierge, les Messieurs de Saint-Sulpice ont célébré leur fête particulière au grand séminaire.

Comme d'habitude en ce jour, ils ont fait la rénovation des promesses cléricales entre les mains de Son Excellence Don Henri Smeulders, qui a chanté la grand'messe.

Aux prêtres de Saint-Sulpice et aux séminaristes s'étaient joints un grand nombre de prêtres de la ville, de la campagne et des diocèses voisins. Plusieurs membres des ordres religieux assistaient aussi à cette touchante cérémonie.

Mardi dernier, fête de Sainte-Catherine, a été célébrée, à Notre-Dame, la fête traditionnelle des enfants des écoles des Sœurs. La grande nef de l'église était complètement remplie par ces jeunes filles pendant la messe célébrée par M. Singer SS., M. Daniel SS., a fait une touchante instruction.

Le jour de la Saint Nicolas une fête semblable sera célébrée pour le garçons.

On nous écrit de Joliette :

“ La visite pastorale de Sa Grandeur Mgr de Montréal coïncidant cette année avec la Saint-Charles, fête du titulaire de l'église paroissiale de Joliette, a donné lieu à plusieurs cérémonies.

“ D'abord la grand'messe où Mgr de Montréal, ayant comme prêtre assistant le R. P. Beaudry, et comme diacres d'honneur les RR. PP. C. Ducharme et J. Charlebois, officia pontificalement et fit les ordinations de deux diacres et d'un sous-diacre. Après l'évangile, chanté par un des nouveaux diacres, Sa Grandeur donna dans une instruction, la signification des cérémonies de l'ordination et fit voir les nombreuses précautions dont s'entoure l'Eglise pour s'assurer de la véritable vocation des aspirants au sacerdoce. Sa Grandeur parla ensuite des prières adressées à Dieu lors d'une ordination pour lui demander de bénir, de consacrer et de sanctifier ces nouveaux prêtres.

“ Le maire de Joliette, M. E. Guilbault, M.P., présenta, après la messe, une adresse à Mgr de Montréal qui, dans sa réponse, remercia les habitants de Joliette des sentiments de vénération et de dévouement qu'ils venaient d'exprimer à leur premier pasteur et les félicita de leur bonne volonté et de leur entente à propos de la construction de la nouvelle église. Après avoir énuméré les bonnes œuvres faites déjà à Joliette : construction de la chapelle Bonsecours, de l'hôpital, de la chapelle Saint-Joseph, Sa Grandeur dit que Dieu, à cause d'elles, bénirait cette ville.

“ Dans l'après-midi eut lieu à la chapelle du collège une cérémo

nie d'un grand intérêt. Sa Grandeur daigna administrer le sacrement du baptême à un nouveau converti, M. Stoker, artiste, depuis peu établi à Joliette. Un salut solennel fut ensuite chanté.

“Mgr de Montréal visita dans la journée les différentes congrégations de la ville, et assista le soir à une soirée donnée en son honneur au collège Joliette.

“Une adresse fut présentée à Sa Grandeur par l'élève Joseph Richard, puis du chant, de la musique et une petite opérette “Le malade malgré lui.” qui furent rendus de manière à satisfaire les auditeurs les plus difficiles.

“Cette soirée, dont le souvenir ne s'effacera pas de longtemps, se termina par quelques paroles de Sa Grandeur, en réponse à l'adresse et par un grand congé qu'elle voulut bien accorder pour le lendemain.”

M. l'abbé T. E. Roy, du séminaire de Québec, qui est depuis deux ans chez les Carmes, vient d'obtenir son diplôme de licencié ès-lettres, après un brillant examen devant la Faculté de Paris.

L'ancien curé de St-Fulgence (Saguenay), le Rév. M. Louis Savard, qui est au noviciat des Rédemptoristes à Saint-Trond, Belgique, depuis une année, a dû être reçu rédemptoriste cette semaine.

Il doit se rendre à Luxembourg et reviendra au Canada le printemps prochain.

TROISIÈME CONCILE PLÉNIER DE BALTIMORE.

Une très grave et très importante question pour l'avenir de l'Église catholique en Amérique a fait l'objet des délibérations de la docte assemblée. C'est la question scolaire sur laquelle le concile a pris une position très nette et très résolue. Il est certain que le concile demandera que les parents soient obligés d'envoyer leurs enfants aux églises paroissiales et de plus que dans chaque Etat et dans chaque ville, la taxe des écoles soit divisée proportionnellement à la part payée par les catholiques.

Les prélats les plus éminents du concile disent pour motiver leur demande que la question des écoles est une de celles qui a causé et cause encore le plus de soucis aux évêques. Il est indubitable, en effet, que, dans beaucoup de grandes villes, un grand nombre d'enfants catholiques vont aux écoles publiques. Or, l'expérience le prouve, ces enfants deviennent insoucieux de leurs devoirs religieux et indifférents à la morale catholique. Pour combattre ce mal, des écoles paroissiales ont été attachées aux églises autant qu'il a été possible ; mais les catholiques manquent de ressources pécuniaires, aussi est-il arrivé souvent, que ces écoles

ont été inférieures aux écoles publiques. Cependant le seul moyen pour assurer la complète discipline des enfants envers la croyance et les pratiques du catholicisme est l'établissement d'un système plus complet d'écoles paroissiales dans chaque ville. Dans ces écoles les études suivront les mêmes degrés que ceux des écoles primaires, de grammaire, et des hautes écoles publiques. Les évêques ne peuvent parvenir à placer les écoles paroissiales sur le même niveau que les écoles publiques qu'en demandant la division proportionnelle de la taxe scolaire. La sagesse des Pères du concile de Baltimore nous donne l'assurance qu'ils trouveront les moyens d'arriver à l'accomplissement de ce plan.

Jedi, 20, une réception solennelle a été faite aux prélats et aux prêtres du concile dans les salles magnifiquement décorées de l'Opéra House. Un grand nombre de notabilités catholiques de Baltimore et de Washington, des juges de la cour supérieure, de l'État et des cours de la ville, plusieurs sénateurs, le maire de la ville, et d'autres fonctionnaires éminents avaient tenu à honneur de recevoir les membres du concile. L'ex-sénateur William J. O'Brien présidait, ayant à sa droite Sa Grandeur l'archevêque de Baltimore, le représentant du Pape et à sa gauche, Sa Grandeur Mgr William, archevêque de Boston.

Une adresse de bienvenue fut présentée par le juge William M. Merrick. Après avoir constaté l'importance du concile, chargé d'assurer la prospérité morale, sociale et spirituelle des millions de catholiques actuellement existant et des millions plus nombreux encore qui viendront après le concile, l'orateur dit que si l'attitude de l'Église catholique envers les institutions du pays est si généralement mal comprise, c'est parce que les enseignements et les tendances de l'Église ne sont pas connus. Plusieurs hommes, des mieux intentionnés, ne savent pas que la fidélité aux institutions de l'État peuvent parfaitement coexister avec l'obéissance à l'Église dont la juridiction est rigoureusement limitée au domaine de la foi et de la morale. Le clergé catholique américain ne s'est jamais mêlé aux agitations politiques; jamais il n'a formulé de résolutions sur des événements politiques, ni pris parti pour ou contre un candidat. Dans la dernière guerre civile il s'est tenu également éloigné de l'un ou l'autre des deux partis. En terminant, l'honorable juge affirma les sympathies de l'Église pour les institutions des États-Unis et produisit des statistiques prouvant l'accroissement de la foi catholique en Amérique.

Après une autre adresse présentée par M. Charles Bonaparte, Sa Grandeur Mgr de Boston répondit. Dans le courant de sa réponse, le prélat remercia les catholiques de Baltimore de leur cordiale hospitalité, bien digne d'une ville dans laquelle a vécu l'immortel Carroli, le premier évêque américain.

Un somptueux banquet auquel prirent part plus de cinq cents personnes termina cette solennelle réception.

Dimanche 23, troisième séance de concile, Sa Grandeur Mgr

Feehan, archevêque de Chicago a officié pontificalement à la grand'messe et Mgr Fitzgerald, évêque de Chicago a prêché sur "le saint sacrifice de la messe."

Après le sermon, la séance a immédiatement commencé, sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Gibbons, qui, ayant à ses côtés deux évêques, avait pris place, comme représentant le Pape, devant le maître-autel.

Mgr Corcoran a lu un manuscrit en latin contenant les chapitres discutés par les évêques pendant la semaine précédente. Ces chapitres ont rapport à la forme du sacrement de baptême pour les adultes et les enfants et aussi à la manière devant être observée à l'avenir pour l'administration des autres sacrements de l'Église. Ces chapitres ont été unanimement adoptés.

Des remerciements ayant été ensuite votés à Mgr Corcoran pour son remarquable travail, la séance fut levée. La prochaine séance solennelle aura lieu jeudi. -

MUSIQUE SACRÉE.

Voici le texte des instructions adressées par la secrétairerie de la Congrégation des Rites aux évêques d'Italie sur cette importante question liturgique : dont la portée dépasse les frontières de l'Italie.

MONSIEUR,

Afin d'apporter un remède efficace aux graves abus qui se sont introduits dans la musique sacrée pour diverses églises d'Italie, on a rédigé un règlement annexé à la présente lettre circulaire ; ce règlement, par les soins de la Société de Sainte-Cécile, d'accord avec l'autorité ecclésiastique, a déjà reçu exécution dans les archidiocèses de Naples, de Milan et d'ailleurs, et il a obtenu pleine approbation du Souverain Pontife.

En le portant à la connaissance de Votre Grandeur, je vous prie de veiller à ce que les règles contenues dans cette pièce soient accueillies dans les églises de ce diocèse, comme celles qui servent à maintenir dans leur majesté et sainteté une partie si importante de la Liturgie sacrée, et à en écarter les mélodies inconvenantes et profanes.

Dans la confiance que Votre Grandeur, en sa prudente et pastorale sollicitude, travaillera et mettra en pratique dans le diocèse qui lui est confié les prescriptions de ce règlement, c'est avec plaisir que je me déclare, etc., etc.

LAURENT SALVIATI,
Secrétaire de la Congrégation des Rites

RÈGLEMENT POUR LA MUSIQUE SACRÉE.

§ 1^{er}

RÈGLES GÉNÉRALES POUR LA MUSIQUE SACRÉE FIGURÉE, VOCALE, INSTRUMENTALE, PERMISE ET DÉFENDUE DANS L'ÉGLISE.

Art. 1.—La musique vocale *figurée* (1) permise dans l'Église, est seulement celle dont les chants graves et pieux conviennent à la maison du Seigneur, et aux divines louanges, et servent, en suivant le sens de la parole sacrée, à exciter les fidèles à la dévotion. La composition de la musique vocale, en forme *figurée*, se réglera sur ces principes, même quand elle est accompagnée de l'orgue et d'autres instruments.

Art. 2.—La musique *figurée* d'orgue doit répondre au caractère lié, harmonique et grave de cet instrument. L'instrumentale doit, en général, soutenir noblement le chant et non pas l'écraser par des fracas ; les *interludes* d'orgue et d'orchestre doivent toujours, étant originaux, répondre au sérieux de la Sacrée liturgie.

Art. 3.—La langue propre de notre Eglise étant la latine, cette langue devra être seule employée dans la composition musicale sacrée figurée. Les motets seront composés sur des paroles prises dans l'Écriture sainte, le Bréviaire, le Missel Romain, les hymnes de saint Thomas d'Aquin, d'un autre saint Docteur ou d'autres hymnes et prières approuvées et usitées dans l'Église.

Art. 4.—La musique vocale et instrumentale défendue dans l'Église est celle qui, par son type ou par la forme qu'elle revêt, tend à distraire les auditeurs dans la maison de prière.

§ 2.

DÉFENSES SPÉCIALES POUR LA MUSIQUE DE CHANT DANS L'ÉGLISE.

Art. 5.—On défend expressément dans l'Église toute musique de chant composée sur des motifs ou réminiscences de théâtre ou profanes ; ou encore qui serait composée en des formes trop légères ou molles, comme seraient les *gabalette* ou *cavallette*, les récitatifs trop poussés dans la manière théâtrale, etc. On permet les *soli*, les *duos*, les *trios*, pourvu qu'ils aient les caractères de la mélodie sacrée, et soient liés à l'ensemble de la composition.

Art. 6.—Toute musique est interdite où les paroles du texte sacré seraient omises, même pour la moindre partie, transposées, découpées, ou trop répétées, ou peu intelligibles.

Art. 7.—Il est défendu de diviser en morceaux trop détachés les versets du texte sacré dans le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, etc., aux dépens de l'unité de l'ensemble, comme aussi d'omettre ou de pré-

(1) Ce terme est pris par opposition avec le *plain-chant*.

cipiter le chant de certaines parties de l'office, telles que les répons à l'officiant, l'*Introit séquence*, le *Sanctus*, le *Benedictus* l'*Agnus*, à la messe, le *sPsauves*, les *Antiphones*, l'*hymne*, le *Magnificat*, aux vêpres. Cependant, l'omission du *Graduel*, du *Trait*, de l'*Offertoire*, de la *Communion*, en certaines circonstances particulières, par exemple le manque de voix, est toléré avec la suppléance de l'orgue.

Art. 8.—Il est interdit de faire un mélange désordonné de chant *figuré* et de plain-chant; par conséquent, il est défendu de faire ce qu'on appelle des *points* musicaux (points d'orgue) dans la *Passion*, où l'on doit suivre scrupuleusement l'office-liturgique. On permet seulement les répons de la foule en musique polyphone, sur le modèle de l'école romaine, particulièrement dans Palestrina.

Art. 9.—Tout chant est interdit qui prolongerait les offices divins au-delà des limites prescrites de midi pour la sainte messe, de l'*Ave Maria* pour les vêpres et la bénédiction: excepté dans les églises où il y a des privilèges et des coutumes non réprochées, où les offices peuvent s'étendre au-delà des dites heures, en se remettant à la décision de l'ordinaire.

Art. 10.—L'usage de certaines inflexions de voix trop affectées est interdit, comme de faire trop de bruit en battant la mesure et en donnant des ordres aux exécutants, de tourner le dos à l'autel, de bavarder ou de faire tout autre acte déplacé dans le lieu saint. Il serait désirable que la tribune du chant ne fût pas construite sur la grande porte du temple, et que les exécutants fussent, autant que possible, invisibles, suivant que le réglera en sa prudence le Rév^{me} ordinaire.

§ III.

DÉFENSES SPÉCIALES POUR LA MUSIQUE ORGANIQUE ET INSTRUMENTALE DANS L'ÉGLISE.

Art. 11.—Il est sévèrement interdit de faire entendre dans l'Église même la plus petite partie d'une réminiscence d'œuvre théâtrale, de morceaux de danse de toute espèce, tels que: *polka*, *valse*, *ma-
zurke*, *menuet*, *rondo*, *schotish*, *varsoviennne*, *quadrille*, *contredanse*, *polo-
naise*, etc.; de morceaux profanes, etc., comme *hymnes nationaux*, *chants populaires*, *amoureux* ou *bouffons*, *romances*, etc.

Art. 12.—Sont défendus les instruments trop bruyants, comme tambours, grosse caisse, cymbales et autres, aussi bien que les instruments propres aux artistes forains, et le *piano-forte*. Les trompettes pourtant, les flûtes, les timbales et autres instruments de cette espèce, qui furent en usage chez le peuple d'Israël pour accompagner les louanges de Dieu, les chants et les psauves de David, sont permis, à la condition qu'on en use avec habileté et modération, spécialement à l'occasion du *Tantum ergo*, à la bénédiction du Saint-Sacrement.

Art. 13.—Il est défendu d'improviser, comme on dit, *a fantasia*

(à fantaisie), sur l'orgue à ceux qui ne savent le faire convenablement, c'est-à-dire de manière à respecter non seulement les règles de l'art musical, mais celles qui protègent la piété et le recueillement des fidèles.

Art. 14.—Il faut observer, dans la composition, les règles suivantes :

Que le *Gloria* ne soit pas divisé en trop de parties séparées avec *sol*, à la manière dramatique. Que le *Credo* soit aussi composé tout à la suite, et, s'il est partagé en morceaux concertants, que les morceaux soient disposés de manière à former un tout bien uni. Qu'on évite, autant que possible, les *sol*, les cadences à la manière du chant théâtral avec des éclats de voix, pour ne pas dire des cris, qui distraient les fidèles de leur dévotion. Et surtout, qu'on veille bien à tenir les mots dans l'ordre qu'ils occupent dans le texte, sans interversion.

§ IV.

Les articles 15 et 16 sont relatifs à des recommandations de librairie, dont nous n'avons pas à nous occuper en cette place, toute liberté étant d'ailleurs laissée aux Rév^{mes} ordinaires de choisir en dehors des indications du secrétariat de la Sacrée-Congrégation des Rites.

Art. 17.—Outre le répertoire de la musique sacrée éditée, on permet aussi celui de la musique manuscrite, tel qu'on le conserve auprès des diverses églises et chapelles et des autres instituts ecclésiastiques, pourvu que le choix en soit fait par une commission spéciale intitulée de Sainte-Cécile, qui devra être fondée dans tous les diocèses, ayant à sa tête l'*inspecteur diocésain de la musique sacrée*, sous la dépendance immédiate des ordinaires.

Art. 18.—On ne permettra donc dans les églises que l'exécution des morceaux, édités ou inédits, qui, catalogués dans l'*index répertoire diocésain*, porteront le contreseing, le timbre et le visa de la *commission de Sainte-Cécile* et de son inspecteur président, qui, d'accord avec la commission, et toujours sous la dépendance de l'ordinaire, sans préjudice des supérieurs locaux, pourra surveiller même l'exécution sur place, demander à examiner dans la sacristie les morceaux exécutés ou à exécuter, vérifier s'ils répondent aux règles et aux papiers approuvés par le seing, le timbre et le visa, et il pourra en référer à l'ordinaire et provoquer en ce but l'application de mesures énergiques contre ceux qui transgresseraient.

Art. 19.—Les organistes et les maîtres de chapelle donneront tout leur soin et tout leur talent à la meilleure exécution possible de la musique cataloguée en ce répertoire. Ils pourront ainsi employer leur savoir à l'enrichir de nouvelles compositions, pourvu qu'elles soient conformes aux règles susdites, dont personne ne peut se dispenser. Les membres même de la commission seront assujettis à la revision mutuelle de leurs travaux.

Art. 20.—À tous curés et recteurs d'église est confiée l'exécution de l'*Index-répertoire* de musique sacrée, réuni par la *commission de Sainte-Cécile* et approuvé par le R^{év}^me ordinaire, même sous peine d'être rappelé à l'ordre en cas de transgression. Cet *Index-répertoire* pourra être par la suite augmenté de compositions nouvelles.

Art. 21.—Les dites commissions seront composées d'ecclésiastiques et aussi de séculiers experts dans les choses musicales et animés d'un esprit profondément catholique. L'*inspecteur diocésain* sera toujours ecclésiastique. La nomination et l'institution de tous les membres appartient de droit aux ordinaires diocésains.

§ V.

DISPOSITIONS POUR L'AMÉLIORATION À VENIR DE LA MUSIQUE SACRÉE ET DES ÉCOLES.

Art. 22.—Pour préparer le meilleur avenir de la musique sacrée en Italie, il serait désirable que les R^{év}^mes ordinaires pussent fonder et perfectionner, s'il en existe dans leurs Instituts ecclésiastiques, surtout dans les séminaires, les écoles de musique figurée suivant les méthodes les plus parfaites et les plus autorisées. A cet effet, il serait opportun que dans les principaux centres de la péninsule on ouvrit des écoles spéciales de musique sacrée, pour former de bons chanteurs, des organistes et maîtres de chapelle, comme cela s'est fait à Milan.

Art. 23.—Le présent règlement sera envoyé à tous les R^{év}^mes ordinaires, qui le communiqueront au clergé, aux organistes et maîtres de chapelle de leurs diocèses respectifs, et sera mis en vigueur un mois après la communication de l'ordinaire.

Ce règlement devra être affiché sur un tableau posé dans l'église auprès de la place de l'organiste, afin qu'il ne soit jamais, pour aucune cause, transgressé.

L'HOTE DIVIN.

Sous ce titre, la *Voix de Notre-Dame de Chartres*, petite revue mensuelle en l'honneur de Marie, publie un article que nous recommandons tout spécialement à nos lecteurs.

Hodie in domo tua oportet me manere. (S. Luc, XIX, 5.)

I.

“ Je veux aujourd'hui me reposer chez toi ”. Telle est la bienveillante proposition que Jésus, passant à Jéricho, adressait un soir à Zachée. Heureux et fier de ce choix inattendu, le riche publicain se montra plein d'empressement et de joie : aussi le Sauveur paya divinement son hospitalité et répandit le salut sur la maison qui lui donnait abri.

“ Les siècles n'ont point diminué la généreuse puissance de Jésus, et, du haut de sa croix, les mains chargées de bienfaits, il adresse encore à chacun de nous cette sublime provocation de sa clémence : Je veux aujourd'hui me reposer chez toi. Comment toutes les portes ne s'ouvriraient-elles pas devant lui ? Comment toutes les familles ne l'accueilleraient-elles pas à leur foyer ? En est-il ici bas qui n'auraient plus besoin d'amitié, de force ou de pardon ?

“ Pourtant que d'habitations d'où le crucifix est complètement absent ! que de maisons, dites chrétiennes, où il est relégué dans le coin le plus obscur ! Craindre d'habiter sous le même toit que Jésus, ou le cacher du moins pour n'être pas vu en sa compagnie ! Est-il possible d'oublier à ce point les promesses et les menaces du Messie : “ Je reconnaitrai devant les anges de Dieu ceux qui m'auront reconnu devant les hommes ; mais je rougirai de ceux qui auront rougi de moi ? ”

“ Il faut reporter le crucifix en pleine lumière, le remettre à sa place d'honneur. Le front ombragé d'un rameau bénit, recevant les hommages de tous, le Christ redeviendra le centre et l'âme du sanctuaire domestique. L'enfant, sur les genoux de sa mère, lui offrira ses premiers baisers, le père ses fatigues sans nombre, l'aïeule ses derniers vœux et ses suprêmes prières .

“ En reprenant dans la famille sa miséricordieuse souveraineté, la croix y ramènera l'union des esprits et des cœurs, la chrétienne éducation de l'enfance et le respect affectueux de la vieillesse.

II.

“ Le jour où, nous chrétiens, nous aurons replacé le crucifix dans nos demeures et dans celles de nos frères, Jésus, honoré désormais comme l'hôte de notre patrie, pourra librement, escorté et protégé par le respect de tous, circuler au sein de nos foules, bénir nos campagnes et nos tombes, assister l'écolier dans son travail et le malade dans ses souffrances.

“ En effet, la croix sur les places de nos villes et de nos villages, c'est Jésus annonçant la bonne nouvelle et semant ses miracles dans les rues de Jérusalem comme dans les bourgades de la Judée.

“ La croix sur le bord du chemin, c'est Jésus fatigué de la marche, assis à l'heure de midi, auprès du puits de Jacob, et attendant la Samaritaine pour la convertir. Humbles croix de nos routes et de nos sentiers, votre ombre était jadis un asile inviolable : la faiblesse y trouvait sa force ; l'ennemi n'osait poursuivre ceux qui se réfugiaient à vos pieds ! En vous apercevant de loin, le cœur ne peut garder ses désirs coupables, ni l'esprit ses sinistres projets ! Aussi les élus seuls connaissent les merveilles opérées par vous dans les âmes, les larmes de repentir répandues sur la mousse de vos degrés ! Multiplions-les ces croix, relevons-les quand elles sont brisées par l'orage ou par l'impiété. Elles sont aimées des habitants de nos campagnes : en passant auprès d'elles, les femmes se signent avec respect et les hommes se découvrent pour les adorer.

“ La croix dans les écoles, c'est Jésus attirant à lui les enfants, les comblant de ses faveurs et les conviant à ses joies. Hâtons-nous de les lui amener, car le Sauveur répéterait à notre patrie ce qu'il disait à Jérusalem : “ Combien de fois ai-je voulu réunir tes enfants, comme une poule rassemble ses petits sous ses ailes ; et tu ne l'as pas voulu ? L'avenir est bien sombre pour toi qui n'as pas connu le temps où Dieu t'a visitée. ”

“ La croix dans les hôpitaux, comme au chevet des mourants, c'est Jésus guérissant les malades, ou leur donnant l'exemple d'une résignation expiatoire. De son douloureux calvaire, à l'heure de l'agonie, il leur redit ces consolantes paroles : “ Vous serez aujourd'hui avec moi dans le paradis. ”

“ Enfin, la croix dans nos cimetières et sur nos tombes, c'est Jésus auprès du sépulcre de Lazare. Le divin Maître dira un jour à ces ossements desséchés : *Lazare, veni foras*, et le mort se réveillera pour l'éternité. A la présence ou à l'absence d'une croix sur les tombeaux, on serait tenté d'indiquer ceux qui, selon l'expression du Sauveur, sortiront de la terre pour entrer dans la vie ou pour être damnés. Ne portons point toutefois ce jugement sévère. Dans l'absence de la croix ne voyons le plus souvent qu'une preuve d'ignorance ou d'incurie. On laisse au marbrier le soin d'orner la pierre ; et les colonnes brisées, les branches arrachées de leur tronc, les fleurs moissonnées par la faux du temps, les urnes d'où s'écoule une onde fugitive, les flambeaux éteints, les lourdes chaînes, les cariatides pleureuses, tous ces tristes emblèmes d'un complet anéantissement, d'une captivité éternelle, d'un inguérissable désespoir, remplacent nos antiques symboles de résurrection et d'immortalité. Viollet-le-Duc signale et déplore l'invasion du paganisme sur nos monuments funéraires : l'artiste nous rappelle à notre dignité de chrétiens. Avant lui, et d'une voix plus autorisée, St Paul nous défendait de témoigner notre douleur comme ceux qui n'ont pas d'espérance. “ Si nous croyons, ajoutait-il, à la résurrection de Jésus, croyons aussi à la glorieuse récompense de ceux qui, avec Jésus, se seront endormis du sommeil de la mort. ” Pour obéir à cette parole de l'Apôtre, christianisons notre deuil, plantons la croix sur nos tombes, faisons comprendre à tous que les nôtres reposant au cimetière, attendent la félicité céleste et la venue du Christ Sauveur. ”

UNE BONNE REPARTIE.

— L'Express de Lyon raconte la jolie anecdote suivante :

“ — Au guichet d'une gare de la ligne d'Ambérieu à Genève, M. l'abbé B... se présente pour prendre son billet.

“ — Après moi, s'écrie un voyageur, j'étais là avant vous.

— C'est possible, répond l'abbé, mais je crois être arrivé le premier.

— Non, Monsieur, c'est moi, et ici c'est comme au confessionnal ! chacun son tour et il faut payer.

— Ah ! vous avez payé au confessionnal ?

— Oui, Monsieur.

— Tant pis pour vous : on ne paye au confessionnal que pour restituer ce qu'on a volé. Si donc vous avez payé, c'est que vous avez restitué...

“ Tête du libre-penseur. Applaudissements répétés dans la salle d'attente.

“ Authentique.”

CONCERT DES PETITS INCURABLES AUX TUILIERIES, A PARIS.

* * *

Nous voici dans la cour plantée d'arbres.

Un coup de cloche a rassemblé la musique et, dans le carré formé par les musiciens assis, un religieux se tient debout le doigt en l'air.

Il fait un signe, et la *Marche turque*, de Mozart, résonne dans le cuivre sonore des basses, des trombones, des bugles, des cornets, dans le bois jaseur des clarinettes et des flûtes, dans les cavités ronflantes de la batterie.

C'est admirable de précision.

De temps en temps, le Père s'approche des douze clarinettes et leur indique à la voix les changements de mouvement.

Les petits artistes que je vois de dos jouent sans partie. Je fais un tour pour les regarder en face. Les douze clarinettes sont aveugles : ils exécutent de mémoire les morceaux les plus longs et les plus compliqués.

Après la *Marche turque*, l'ouverture d'*Egmont*, puis le *Carnaval de Venise*, avec une variation brillante pour chacun des solistes, dont quelques-uns ont un véritable talent.

Le concert est fini. Je remercie l'orchestre. Assis, les enfants ressemblent à un pensionnat ordinaire, si ce n'est que quelques-uns sont borgnes et que d'autres, paralysés de la main droite, jouent de la main gauche.

Debout, le spectacle change et les béquilles commencent à tapoter la

ter^{re}.
Mais voilà que les douze clarinettes s'en vont par grappe se
Mai l'un derrière l'autre par la blouse et guidé par un voyant.
C'est singulier,

La bande, avec ses clarinettes qui dépassent la ligne des corps ressemble à un myriapode qui cherche son trou,

Nous voici chez les aveugles. Ils se croisent et nous frôlent avec leurs regards éteints.

Le père Gaëtan en prend un tout petit dans le tas. Il est scrofuleux. Ses yeux ternes sortent un peu des orbites. J'ouvre au hasard devant lui un de ces livres aux pages de carton où les lettres sont figurées par des points en saillie.

Et, promenant ses petits doigts nouveaux sur les points, aussi vite que pourrait courir son regard, l'enfant commence :

“ Le chameau est un animal bien singulier..... ”

Et le pauvre petit, qui ne verra jamais ni les cieux bleus, ni les chemins verts, ni les moissons inondées de soleil, dont la pensée restera, jusqu'aux ténèbres du tombeau, mûrée dans son cerveau comme dans une chambre noire, commence à décrire les splendeurs de l'Afrique, et les chameaux accroupis à l'ombre des oasis, au bord des claires fontaines où tombe la datte savoureuse, où l'Arabe mire les blancheurs de son burnous de laine.

— Nous l'avons depuis dix-huit mois. Il a huit ans. Quand il est arrivé, c'était une sorte de petit animal malpropre et ne sachant pas même articuler un son. Je le rendis à sa mère, la priant de lui apprendre à ne pas se souiller lui-même. Elle me le ramena au bout d'un mois tel que je le lui demandais. Comment s'y prit-elle ? Je n'en sais rien. Mais, pour le rendre sage, quand il s'oublie, il suffit de le menacer de le rendre à sa mère. Hélas !

Et l'enfant, qui entendait, avait cherché, trouvé et saisi le scapulaire du religieux comme pour s'en faire un rempart.

Voici une petite chambre avec un piano d'Erard. Voici trois aveugles de douze à quatorze ans qui nous attendent assis sur un banc.

Ceux-là sont des artistes. Je m'assieds et j'entends : une sonate de Beethoven, une nocturne de Chopin et une fantaisie de Liszt.

— Voyons, Gabriel, dit le Père à l'un d'eux, improvise-nous quelque chose.

Et mon ami Salomon, le ténor de l'Opéra, qui m'accompagne, murmure la fameuse romance : *Ange si pur*.

Et l'aveugle, ses yeux blancs levés au ciel comme s'il y cherchait l'inspiration, commence à faire courir sur ce thème aussitôt retenu, toutes les fantaisies d'une improvisation tantôt grave comme un chant d'église, tantôt brillante comme une pluie de perles dans un bassin d'argent.

Je sors de là, ravi, émerveillé, avec des harmonies plein la tête et des émotions plein le cœur.

.

Je parcours encore les classes, où des incurables devenus grands, pourvus de leur brevet, enseignent à leurs petits frères en misère ce qu'ils ont appris dans l'asile ; les dortoirs avec leurs longues files de lits éblouissants de blancheur, où le sommeil vient verser ses douceurs, et ses oublis, et peut-être ses rêves, sur ce petit monde pour lequel la vie éveillée est si impitoyable ; la chapelle

où ces infortunés apprennent que là haut il n'y a plus d'incurables, que là haut les splendeurs de l'éternité enveloppent de lumière, de grâce, de beauté et de force, les corps mutilés qu'ont mangés les vers du tombeau.

Me voici dans les ateliers. Ici les cordonniers confectionnent et réparent les chaussures du personnel de l'asile. Là, les tailleurs accroupis, presque tous culs-de-jatte, poussent l'aiguille dans la bure des robes des religieux, dans la laine des blouses d'uniforme, dans la toile des chemises et des draps. Plus loin une compagnie de petits bossus fabriquent des brosses de crin pour la table et pour la toilette.

C'est la ruche : c'est l'apprentissage pour ceux qui guériront et pourront sortir de l'asile pour entrer à vingt-et-un ans dans la vie sociale.

Bien peu nombreux, hélas ! sont ceux là, car la plupart quittent à vingt-et-un ans pour l'hospice, qui les effraie et où ils dépérissent de chagrin, l'asile heureux où on les aime et où ils ont oublié leurs maux entre les bras des hommes de Dieu.

— Comment vivez-vous, mon Père ?

— D'une façon bien simple ; il nous faut chaque année environ cent douze mille francs. Nous les demandons à la charité et les recueillons par pièce de quarante sous, de cinq francs, de vingt francs.

— Et l'Etat ?

— Le conseil municipal nous donne quinze cents francs par an en se réservant le droit, dont il use, de placer chez nous trois incurables. Or, chaque incurable nous revient à environ cinq cents francs.

— Hé bien, mon père, votre œuvre a besoin de publicité.

C'est pour publicité que les Frères de Saint-Jean de Dieu se sont résolus à donner le concert dont nous parlons en commençant.

LES ABONNEMENTS.

Nous adressons présentement les comptes de nos abonnés retardataires, avec l'espoir qu'il accueilleront favorablement notre demande.

Les amis de la *Semaine religieuse* en retard dans leur abonnement comprendront sans peine qu'avec la modique somme de *une piastre*, il ne nous est pas possible de faire des frais de collection, après avoir publié 24 pages chaque semaine pendant 12 mois et avoir payé 25 cents d'affranchissement.

Les abonnements sont exigibles d'avance.

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils soient
délivrés de leurs péchés.

11 Mach. XIII, 46.

PRIONS POUR NOS MORTS :

Sœur Anne-Rose. Celina Longtin, dite Saint Juvénal, con-
grégation N.-Dame.— Louise Corriveau.— Angélique Emond
— Gertrude Francœur. Jean Gosselin.— Georgiana Valade.—
— Joseph Vermette.— Joséphine Renaud.— Marianne Jéve-
mie.— Arthur Blanchard.— Henriette Thibault.— Thos. Moó-
re.— Marie Laramée.— Edouard Gleeson.— Joseph Levesque.
— Mary Brennan.— Moïse Pilon.— Antoine Papineau.— Octave
Bertrand.— Elizabeth O'Hallaran.— Edward Longstaff.—
Sophie Bourgeois.— Zotique Parizeau.— Bridget Lynch.—
Joseph Leduc Fauteux.— Elizabeth Martin.— Etienne Demers
— Cordilia Peltier.

DE PROFUNDIS.

POELES ! | POELES !

POELES A BOIS ET A CHARBON

Pour EGLISES, ECOLES ; passages ; les plus nouveaux dans le
marché et des meilleures manufactures. Chez

L. J. A. SURVEYER

1588 RUE NOTRE-DAME, (En face du Palais de Justice.)

FERRAULT & MESNARD,

ARCHITECTES

93, 99 Rue Saint-François-Xavier, 93, 99

Boîte 1414. P. O.

MONTREAL.

GABOURY & GADREUX

ENTREPRENEURS d'Eglises, Couvents,
résidences, à la Campagne et à la Ville.

REPARATIONS exécutées à bref délai à **PRIX**
MODÉRÉS.

137 ET 139 RUE VISITATION, 137 ET 139
MONTREAL.

FONDERIE DE CLOQUES



BURDIN Aîné

Rue de Condé, 28
LYON, FRANCE.

Représentée à Montréal par H. B. Beullac, 225 Notre-Dame

LAVOIE & BEAULIEU

ATELIER DE

Peinture décorative, Sculpture, Dorure, Etc.

Ecussons, Tableaux, Travaux artistiques.

MM. LAVOIE ET BEAULIEU sont en état d'exécuter toute espèce de travaux artistiques de Decorations d'Eglises, de Chapelles, Statues, Bannières religieuses, Drapeaux, Etc., avec soin, et dont ils garantissent entière satisfaction.

PLANS pour décoration intérieure d'Eglise, Chapelle, Autel, Chaire, Etc.

Ils fabriquent à des prix qui défont toute concurrence, les Autels, Chaires d'Eglise et tous autres objets consacrés au culte divin. Ils ont en main des modèles de décoration exécutés par les plus célèbres Artistes Européens, et se chargent de toutes espèces d'imitations de Bois, Marbre, Peinture, Etc.

On peut faire exécuter ces divers ouvrages dans n'importe quelle partie du Canada et des Etat-Unis, en s'adressant à :

O.M. LAVOIE-D A. BEAULIEU
231 NOTRE-DAME CENTRE 231

MONTREAL.

WILLIAM BRITTON

Poseur d'appareils à éclairage, à eau, et à chauffage.

OUVRAGES EN METAL DE TOUTES SORTES

COMMANDES RECUES POUR EGLISES ET MAISONS D'EDUCATION

EXÉCUTION PROMPTE ET BONNE

NO 15 Rue CLAUDE, No 15
MONTREAL.

QUATRE PREMIERS PRIX A L'EXPOSITION PROVINCIALE DE QUEBEC.

POUR IMPRIMERIE ET RELIURE

EUSEBE SENECAL & FILS

No. 20, Rue Saint-Vincent Montréal

On exécute à cet établissement toute espèce d'ouvrages, tels que :

LIVRES, JOURNAUX, REVUES PERIODIQUES, MUSIQUE,
PAMPHLETS, PROSPECTUS, CIRCULAIRES, BLANCS D'ASSURANCES
PETITES AFFICHES, BLANCS DE BANQUE, 1 BLANCS DE COUR.
BLANCS DE RECUS, FACTUMS, PLACARDS, ETC.
BILLETS DE CHARGEMENTS, CATALOGUES D'AFFAIRES
CARTES DE VISITES, LETTRES FUNERAIRES.

LE TOUT EXÉCUTÉ AVEC ÉLÉGANCE ET PROMPTITUDE.

A des Prix très-réduits.

REMEDES POUR TOUS

à la portée de toutes les bourses

Mme E. DESROCHERS

Dépôt général :

62 ET 64 RUE SAINT-LAURENT



SON SIROP DE MIEL est le meilleur remède contre le rhume, la toux, les affections des bronches, des poumons et de la gorge. Les enrouements, extinctions de voix disparaissent rapidement par son usage.



L'EAU ROUGE LES YEUX, dont elle seule est propriétaire, est reconnue comme unique dans son genre. Elle fait disparaître rapidement toutes les inflammations des organes visuels, chroniques ou passagères.



SON REMÈDE SOUVERAIN contre le choléra, diarrhée, dysenterie et affections des intestins est employé avantageusement dans tous ces cas par toute personne indistinctement, quel que soit l'âge ou le tempérament.

Prix les plus modérés.

GROS ET DETAIL.

Dépôts dans les Pharmacies et Epiceries.

25 Cts

Employez-les

Pilules de McGale

(composées de noix-longues)

Pour les affections bilieuses, mal de tête, constipation, etc., etc.

A VENDRE PARTOUT.

CLOCHES D'ÉGLISES

The Jones Bell foundry Co
TROY N.-Y., U.-S.

MEARS & STAINBANK
LONDRES — ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR

H. & J. RUSSEL
22 RUE ST.-NICHOLAS
MONTREAL.

AGENTS DE

LA SOCIÉTÉ ANONYME DE BELGIQUE,
Fabricants de sommiers en cr.

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint Laurent
MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparées avec soin. Première qualité de drogues et matières chimiques.

ART RELIGIEUX

SCULPTURE — DOUBE — PEINTURE.

Dessins et décorations d'églises et de chapelles. Autels, Chemins de Croix, chaires, vestiaires, fonts baptismaux, etc., etc., etc.

LUCIEN BENOIT

NOS 198, 200,

RUE JACQUES-CARTIER

A MONTREAL

près de la Banque d'Epargne

MENEELY BELL COMPANY

A. TROY; ETAT DE NEW-YORK.

Spécialité de CLOCHES et de CARILLONS

POUR LES EGLISES

FABRIQUE GARANTIE

Catalogue illustré envoyé sur demande, gratis.

S'adresser : CLINTON H. MENEELY BELL COMPANY,

Troy, N.-Y., U. S. A.

AUX ECONOMES BON BEURRE EN TINETTES

De 15 à 18 cents,

Au Marche à Beurre de

J. B. RICHER

No 468 Rue Lagauchetiere

NOTE

BEURRE, THE,

VINS, BIERE ET PORTER

UNE SPÉCIALITÉ.